



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 avril 2021
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2021

1-4 juin 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Résumé

Une personne sur 33 dans le monde a besoin d'une aide et d'une protection humanitaires. Il y a un an seulement, il s'agissait d'une personne sur 45^a. Dans ce contexte d'augmentation des besoins, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a donné lieu à la plus vaste crise humanitaire mondiale jamais observée.

Le présent rapport dresse le bilan des moyens mis en œuvre par l'UNICEF en 2020 pour faire face à cette crise, à l'échelle mondiale mais aussi nationale. Il expose également les principales difficultés que l'organisation a rencontrées, ainsi que les enseignements majeurs qu'elle a tirés et la manière dont elle entend les appliquer.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section X.

^a Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021 », New York, 1^{er} décembre 2020.

* E/ICEF/2021/9.

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. En 2020, sous l'effet de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), conjuguée aux conflits violents et prolongés, aux déplacements de population à grande échelle, à la crise alimentaire mondiale et aux catastrophes d'origine climatique, les besoins humanitaires ont atteint le plus haut niveau jamais enregistré. En décembre, 235 millions de personnes avaient besoin d'une aide et d'une protection humanitaires¹.

2. Début 2020, l'UNICEF lançait un appel de fonds de 4,2 milliards de dollars en faveur de l'action humanitaire pour les enfants, afin de répondre aux besoins de ces derniers et à ceux des femmes partout dans le monde. À la fin de l'année, cet appel était passé à 6,3 milliards de dollars, un niveau sans précédent, en grande partie attribuable à la pandémie de COVID-19. Fin décembre, l'UNICEF avait reçu 2,2 milliards de dollars au titre des contributions humanitaires à l'appel de 2020. Malgré la générosité des partenaires financiers, le déficit de financement s'est révélé considérable.

3. Durant l'année, l'UNICEF et ses partenaires d'exécution ont opéré dans 152 pays face à 455 situations de crise humanitaire nouvelles ou en cours, et permis à des millions d'enfants de bénéficier d'interventions vitales, tenant compte de la dimension de genre et du handicap. Ainsi, 17 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole ; 4 millions d'enfants ont reçu un traitement contre la malnutrition aiguë sévère ; 32,6 millions ont pu accéder à des possibilités d'apprentissage ; 47,2 millions ont reçu une aide psychosociale et un soutien en matière de santé mentale ; 146 millions de personnes ont été approvisionnées en eau grâce à des interventions d'urgence ; et 2,5 millions de ménages ont bénéficié d'une aide humanitaire pécuniaire. Les résultats obtenus ont été conformes au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et à la stratégie mondiale de lutte contre la COVID-19.

4. Afin de renforcer l'efficacité et l'efficacités de son action humanitaire, l'UNICEF a publié une version révisée des Principaux engagements pour les enfants, répondant à la nécessité impérieuse de fournir un soutien humanitaire opportun et de qualité dans des situations d'urgence évoluant rapidement. Le Fonds a également achevé l'examen de son action humanitaire, portant sur les opérations menées dans le contexte des défis mondiaux du XXI^e siècle, à partir duquel il a formulé des recommandations sur les moyens de renforcer ses capacités de réaliser des interventions humanitaires et des actions de plaidoyer opportunes, de qualité, fondées sur des principes et axées sur les enfants. En outre, dans le cadre de son action humanitaire, l'UNICEF a renforcé sa capacité à protéger les femmes et les enfants contre la violence liée au genre, et contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

5. La nouvelle version des Principaux engagements pour les enfants et les recommandations issues de l'examen des opérations de l'UNICEF constitueront des cadres essentiels grâce auxquels l'organisation continuera d'intensifier son action humanitaire en 2021 et dans les années à venir. Par ailleurs, l'UNICEF procède à une révision de ses procédures d'urgence à partir des enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19, en vue de les aligner sur la version révisée des Principaux engagements pour les enfants et de mettre en pratique les recommandations issues de l'examen de son action humanitaire. Cette démarche permettra à l'organisation d'améliorer la prévisibilité, la rapidité et l'efficacité de ses interventions humanitaires, de ses actions de plaidoyer et de leur coordination.

¹ OCHA, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021 », New York, 1^{er} décembre 2020.

II. La situation humanitaire en 2020

6. En 2020, les besoins humanitaires ont augmenté de manière exponentielle. À la fin de l'année, 235 millions de personnes, soit une personne sur 33 dans le monde, avaient besoin d'une aide et d'une protection humanitaires. Comparativement au début de l'année, où une personne sur 45 était dans le besoin, ce qui représentait déjà le chiffre le plus élevé jamais atteint depuis plusieurs décennies, il s'agit là d'une augmentation considérable².

7. Les conflits violents et prolongés sont demeurés l'un des principaux facteurs de besoins humanitaires à l'échelle mondiale. En 2020, la violence s'est intensifiée en République bolivarienne du Venezuela, au Soudan, au Soudan du Sud, au Yémen, dans le centre du Sahel et dans la province de Cabo Delgado au Mozambique ; et de nouveaux affrontements ont éclaté dans certains endroits tels que la région du Tigré, en Éthiopie. Les effets des conflits armés et de la violence ont été particulièrement dévastateurs pour les enfants, en raison de l'interruption des services d'éducation et de santé, et d'un risque accru de violence sexuelle liée aux conflits.

8. Ces dix dernières années, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison des guerres et de la violence n'a jamais été aussi important³. Au début de l'année 2021, on estimait à 51 millions le nombre de personnes déplacées, et à 20 millions le nombre de personnes réfugiées, un chiffre qui a doublé⁴. Dans le centre du Sahel, par exemple, plus d'un million d'enfants ont été contraints de fuir à cause des conflits armés et de l'insécurité, soit une augmentation de 64 % depuis 2019⁵.

9. Dans ce contexte, la pandémie de COVID-19 a généré la plus vaste crise humanitaire, socioéconomique, humaine et préjudiciable aux droits de l'enfant que le monde ait jamais connue. Cette crise met à rude épreuve des systèmes de prestation de services sociaux et médicaux déjà surchargés, prive d'éducation des millions d'enfants, contribue à l'augmentation de la violence perpétrée à l'égard des enfants, entrave l'accès aux ressources vitales que sont l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), accroît la vulnérabilité des enfants en déplacement et compromet les progrès chèrement accomplis en matière de développement mondial.

10. Les conflits en cours et la pandémie de COVID-19 ont également accentué une crise alimentaire déjà grave. À la fin de l'année 2020, on estimait que 270 millions de personnes étaient confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, soit une augmentation de 82 % depuis le début de la pandémie⁶. En Afrique, le retard de croissance touche plus d'enfants qu'en l'an 2000, et les femmes et les filles représentent plus de 70 % des personnes souffrant de faim chronique⁷.

11. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement continuent d'exacerber ces vulnérabilités. Au cours des 30 dernières années, le nombre de catastrophes d'origine climatique (des sécheresses sévères aux inondations) a triplé⁸. En Asie de l'Est, plus de quatre tempêtes se sont abattues en 2020 sur la région du Mékong, en l'espace d'un mois. Ces catastrophes, qui menacent la sécurité alimentaire, aggravent la pénurie d'eau et contraignent les populations à quitter leur foyer, touchent particulièrement les enfants et les familles les plus vulnérables.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ UNICEF, UNICEF Action humanitaire pour les enfants 2021 – Vue d'ensemble, New York, décembre 2020.

⁶ OCHA, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021 ».

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

III. Interventions humanitaires de l'UNICEF en 2020

12. En 2020, l'UNICEF et ses partenaires d'exécution ont opéré dans 152 pays face à 455 situations de crise humanitaire nouvelles ou en cours, contre 281 dans 96 pays et territoires en 2019. L'augmentation considérable de ces chiffres peut être attribuée à l'action humanitaire menée par l'UNICEF dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'organisation, laquelle constitue sa première intervention d'urgence à l'échelle mondiale.

13. En 2020, l'UNICEF a mené ses interventions conformément à son Plan stratégique pour 2018-2021, aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et à la stratégie mondiale de lutte contre la COVID-19. Pour répondre aux besoins humanitaires, l'organisation a de nouveau mis à profit ses avantages comparatifs de longue date, parmi lesquels : sa présence sur le terrain avant, pendant et après les situations d'urgence ; son appui multisectoriel ; son rôle de (co-)chef de file dans quatre groupes thématiques/domaines de responsabilité ; et son vaste réseau de partenaires, regroupant notamment les gouvernements, la société civile, les communautés et le secteur privé.

14. L'UNICEF a continué d'axer son action humanitaire sur le renforcement de la réactivité face aux déplacements massifs de population et aux crises prolongées ; l'amélioration de la couverture et de la qualité de l'aide humanitaire ; la prise en compte des conséquences fondamentalement différentes des crises sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons en raison de leur genre ; le plaidoyer en faveur du rôle central à accorder à la protection, en prêtant une attention particulière aux services spécialisés dans la protection des enfants dans les situations de conflits armés ; et le développement des capacités institutionnelles afin d'appuyer, de mettre en œuvre et de fournir des services essentiels aux enfants les plus vulnérables dans des contextes d'urgence humanitaire isolés, complexes, instables et à haut risque.

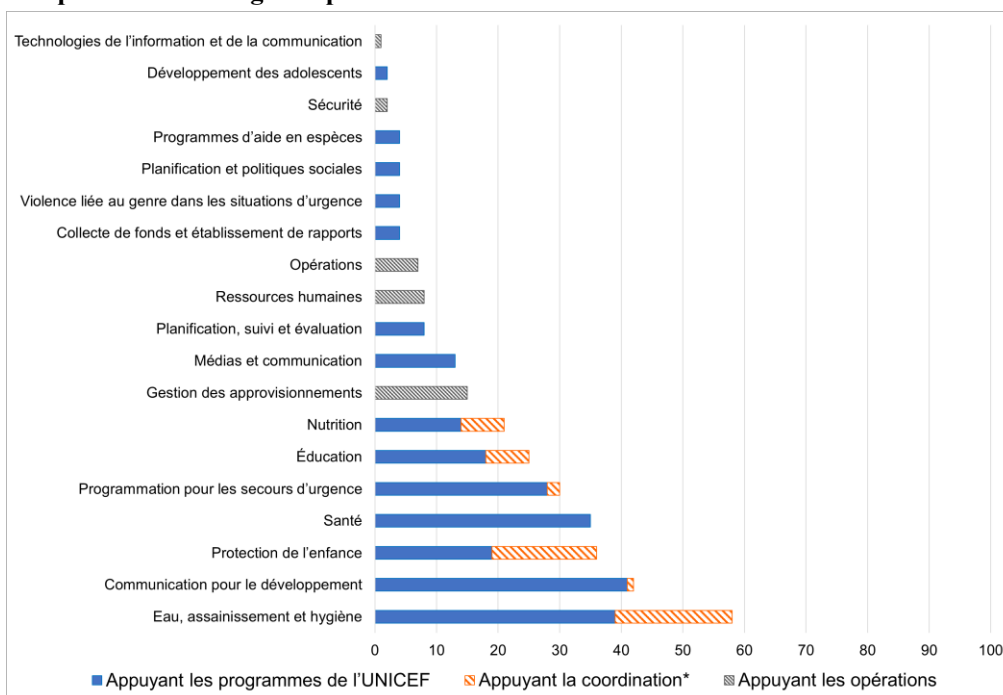
15. En 2020, l'UNICEF et ses partenaires d'exécution ont obtenu des résultats en faveur de millions d'enfants dans le monde touchés par des situations d'urgence. Ils sont notamment intervenus dans trois situations d'urgence de niveau 2 : les crises humanitaires complexes touchant la République bolivarienne du Venezuela et le centre du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) et les déplacements de population en République démocratique du Congo ; et dans quatre situations d'urgence à grande échelle de niveau 3 : l'épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo, les situations d'urgence prolongées en République arabe syrienne et au Yémen, et la pandémie mondiale de COVID-19. L'intervention de niveau 3 menée par l'UNICEF pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ayant commencé au début de l'année 2020, 261 millions d'enfants ont pu bénéficier de services essentiels en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance, de lutte contre la violence liée au genre et de protection sociale⁹. L'UNICEF et ses partenaires ont également mis en place, au profit de trois milliards de personnes (dont près de 810 millions d'enfants et 1,5 milliard de femmes), une communication vitale sur les risques, ainsi que des informations et des initiatives relatives à la participation

⁹ La stratégie déployée par l'UNICEF pour faire face à la pandémie de COVID-19 a directement inspiré certains des principaux axes du Plan stratégique interinstitutionnel de préparation et de riposte à la pandémie de l'Organisation mondiale de la Santé et du Plan de réponse humanitaire global des Nations Unies piloté par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ainsi que le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. La stratégie de l'UNICEF est détaillée dans le document intitulé « Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF : la pandémie de maladie à coronavirus 2019 », présenté lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2021. Ce document aborde l'action humanitaire de l'UNICEF de manière plus globale.

communautaire, en vue de favoriser le bien-être et de réduire la transmission de la COVID-19 et la mortalité liée à celle-ci.

16. En 2020, 319 déploiements (de renforts) d'urgence représentant au total 33 850 jours d'appui (122 jours en moyenne par déploiement) ont eu lieu, contre 600 en 2019. Cette baisse considérable en l'espace d'un an peut être attribuée aux restrictions liées à la pandémie. L'UNICEF s'est adapté en élaborant rapidement les cadres juridiques, opérationnels et relatifs au devoir de protection qui se sont révélés indispensables. La plupart des déploiements (44 %, soit 141) ont appuyé les interventions humanitaires visant à faire face à la COVID-19. C'est ensuite les explosions survenues à Beyrouth qui a le plus nécessité de renforts (39 déploiements), ainsi que la situation d'urgence au Burkina Faso (17 déploiements). Ces déploiements ont essentiellement fourni du personnel pour le secteur EAH, la communication pour le développement et la protection de l'enfance.

Figure I
Déploiements d'urgence par secteur fonctionnel en 2020



* Équipes d'intervention rapide, personnel d'appoint et déploiements de l'UNICEF en appui à la coordination des groupes thématiques.

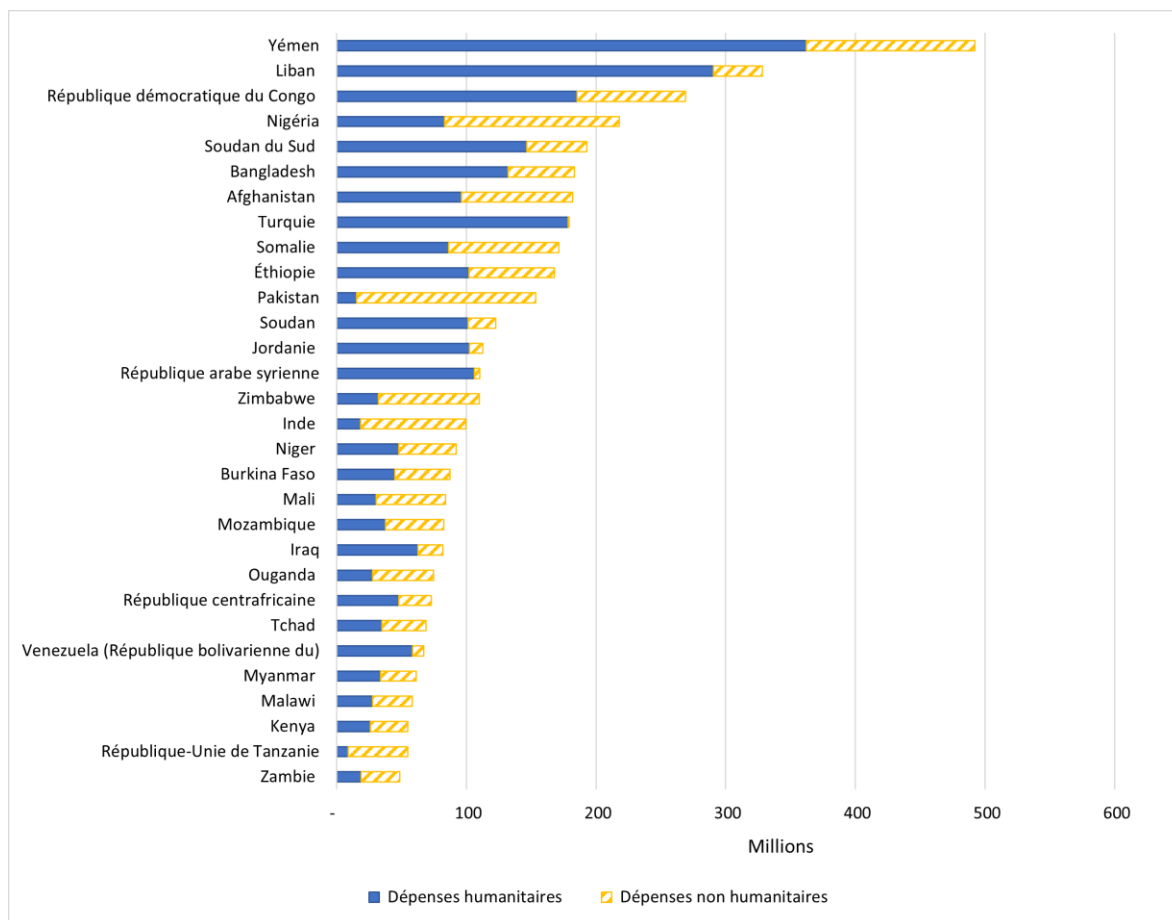
17. À l'échelle mondiale, les achats liés aux interventions d'urgence ont atteint 682,5 millions de dollars, dont 94 % (640,6 millions) ont été consacrés à des urgences de niveaux 2 et 3. Des fournitures ont été livrées à 143 pays et territoires qui se préparaient et/ou étaient confrontés à des situations d'urgence. La Division des approvisionnements a apporté un soutien direct sous la forme de 25 déploiements de personnel dans des pays tels que le Libéria, la République bolivarienne du Venezuela, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Yémen. Le matériel médical renouvelable a constitué le principal poste de dépenses relatives aux fournitures d'urgence, notamment les équipements de protection individuelle contre la COVID-19, qui ont représenté un montant de 197,2 millions de dollars.

18. L'action humanitaire a joué un rôle majeur dans les opérations de terrain réalisées en 2020, et mobilisé 57 % de l'ensemble des dépenses de l'UNICEF (soit 3,24 milliards de dollars). Au niveau des pays, 53 % des dépenses (soit 3,01 milliards de dollars) ont été effectuées pour soutenir des interventions humanitaires. En Grèce,

au Liban, en République arabe syrienne et en Turquie, plus de 90 % des dépenses nationales ont relevé de l'action humanitaire. Sur les 30 bureaux de pays ayant enregistré les dépenses globales les plus importantes, 26 avaient formulé des appels en faveur de l'action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants en 2020. Leurs activités ont été à l'origine de 77 % du total des dépenses humanitaires et non humanitaires réalisées par l'organisation au niveau des pays.

Figure II

Les 30 premiers bureaux de pays à l'origine des dépenses réalisées en 2020 (tous types de financement confondus)
(en millions de dollars des États-Unis)



*À l'exception de l'Inde, du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, tous les bureaux de pays mentionnés avaient formulé des appels en faveur de l'action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants en 2020.

IV. Partenariats et collaborations humanitaires

19. En 2020, l'UNICEF a continué de mener son action humanitaire en privilégiant une collaboration étroite avec ses partenaires. Le Fonds a ainsi coopéré avec 1 852 partenaires de la société civile (1 294 organisations non gouvernementales locales et 558 organisations non gouvernementales internationales) tout au long de l'année. Ces derniers ont reçu quelque 555 millions de dollars de transferts de fonds (dont plus de 58 % ont été versés aux partenaires locaux). L'UNICEF s'est également associé aux intervenants des gouvernements nationaux, auxquels il a transféré près de 244 millions de dollars de financements humanitaires. Globalement, 28 % des financements humanitaires ont été directement versés aux organisations de la société

civile et aux intervenants gouvernementaux à l'échelle locale et nationale, pourcentage supérieur à l'objectif fixé de 25 %.

20. La collaboration active de l'UNICEF avec d'autres entités des Nations Unies a été de nouveau essentielle à la mise en œuvre de ses interventions humanitaires. En travaillant dès le début de la pandémie aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds a pu accéder et participer de manière inédite à la planification et à la mise en place des interventions sanitaires mondiales de lutte contre la COVID-19. L'UNICEF a corédigé avec l'OMS les orientations mondiales pour la prévention et la lutte contre les infections destinées aux établissements de santé et d'enseignement, aux ménages et aux communautés, ainsi qu'aux espaces publics. En outre, l'UNICEF, l'OMS et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont conjointement élaboré une stratégie mondiale de communication sur les risques et de mobilisation communautaire.

21. En 2020, l'UNICEF et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont lancé le Plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés. Cette initiative ambitieuse entend aider les gouvernements de dix pays à fournir à plus de dix millions d'enfants réfugiés ou issus de communautés d'accueil des services essentiels en matière d'éducation, d'EAH et de protection de l'enfance. Au moyen d'une collaboration innovante, efficace et efficiente, visant à réaliser des économies substantielles et à améliorer la rentabilité, le Plan d'action contribue en outre directement à la réforme des Nations Unies.

22. L'UNICEF a continué d'appuyer le système humanitaire et d'assumer ses responsabilités en matière de coordination interorganisations, en jouant son rôle de chef de file de différents groupes thématiques et en mobilisant, dirigeant et organisant les efforts collectifs. En 2020, le Fonds a nommé, parmi les membres du personnel, des (co-)chefs de file pour les secteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance dans 25 pays, pour le secteur de l'EAH dans 23 pays et pour le secteur de la nutrition dans 21 pays¹⁰. Parmi les partenaires d'appoint de l'UNICEF, 24 ont fourni plus de 16 000 jours d'appui, soit l'équivalent de près de 14,4 millions de dollars de contributions en nature. Les équipes d'intervention rapide des groupes thématiques mondiaux ont apporté leur soutien à 17 pays, notamment pour faire face à deux situations d'urgence de niveau 3, au cours de 29 missions représentant un total de 2 074 jours¹¹.

V. Renforcer l'efficience et l'efficacité de l'action humanitaire

23. En 2020, l'UNICEF a poursuivi ses initiatives visant à améliorer l'efficience et l'efficacité de son action humanitaire. La présente section offre une synthèse de cette démarche.

A. Révision des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire

24. La publication de la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire a constitué une étape importante en 2020. Au cœur de l'action humanitaire de l'organisation, cette stratégie offre un cadre essentiel qui oriente et détermine ses interventions dans des environnements complexes et

¹⁰ Pour chaque secteur, les membres du personnel désignés comme (co-)chefs de file sont issus des 25 bureaux de pays mentionnés dans l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020, dotés d'un plan d'intervention humanitaire interorganisations.

¹¹ Parmi ces missions figurent celles assurées par l'Unité de coordination des groupes thématiques mondiaux de l'UNICEF.

dangereux. Cette nouvelle édition des Principaux engagements pour les enfants répond à un besoin crucial, celui de fournir un appui humanitaire rapide et de qualité dans le cadre de situations d'urgence évoluant rapidement. Elle réaffirme les normes et les principes fondamentaux qui guident l'action humanitaire de l'UNICEF, garantissent la protection des enfants et le respect de leur dignité, et font en sorte qu'aucun d'entre eux ne soit laissé de côté, même dans les circonstances les plus défavorables.

25. Cette version comporte de nouveaux engagements institutionnels dans des domaines de travail apparus au cours des dix dernières années et indispensables pour que l'UNICEF puisse renforcer l'efficacité et l'efficacé de son action humanitaire. Ces engagements spécifiques concernent notamment : la préparation ; l'accès à l'aide humanitaire ; la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; la redevabilité envers les populations touchées ; la qualité des programmes ; la programmation intégrée et multisectorielle ; l'équité ; l'établissement de liens entre l'action humanitaire et les programmes de développement ; la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques ; l'adaptation aux spécificités locales ; la participation communautaire en faveur des changements sociaux et comportementaux ; et les transferts en espèces à des fins humanitaires.

B. Examen de l'action humanitaire de l'UNICEF

26. En 2020, le Fonds a achevé l'examen de son action humanitaire, portant sur les opérations qu'il mène dans le contexte des défis mondiaux du XXI^e siècle. La direction générale de l'UNICEF a approuvé les recommandations issues de cet examen – lesquelles sont résumées dans la section IX – visant à renforcer les capacités de l'organisation à réaliser des interventions humanitaires et des actions de plaidoyer opportunes, de qualité, fondées sur des principes et axées sur les enfants.

C. Priorité de la question du genre dans les interventions humanitaires

27. L'UNICEF a continué de faire de l'égalité des genres une priorité dans le cadre de son action humanitaire, de la préparation au relèvement, en passant par les interventions. Pour la première fois, la version révisée des Principaux engagements pour les enfants définit trois engagements primordiaux en matière d'égalité des genres : l'élimination de la violence liée au genre ; le dialogue avec les femmes et les filles et l'action en leur faveur ; et la prise en compte des questions de genre dans les programmes. Ces engagements visent à accélérer et stimuler la programmation, la coordination et les actions de plaidoyer de l'UNICEF, et à appuyer l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des Principaux engagements pour les enfants. Ils font de l'analyse de genre un aspect incontournable de l'action humanitaire, engagent l'UNICEF à axer davantage la collecte et la ventilation des données sur l'équité, et appellent à l'établissement de partenariats plus concrets avec les organisations de la société civile promouvant les droits des femmes et des filles.

28. En 2020, l'UNICEF a également pris des mesures visant à renforcer les efforts déployés pour protéger les femmes et les enfants contre la violence liée au genre. Dès le début de la pandémie de COVID-19, le Fonds a mis à profit son leadership interorganisations pour appuyer la mise en œuvre d'orientations essentielles, notamment : de directives destinées aux praticiens sur les moyens d'adapter les services de prise en charge des victimes de violence liée au genre afin de respecter les mesures de prévention et de lutte contre les infections à la COVID-19 ; de conseils sur la manière d'intégrer les considérations relatives au handicap dans les programmes de lutte contre la violence liée au genre durant la pandémie ; et de

recommandations relatives à la promotion de la sécurité et du bien-être des femmes agents de santé de première ligne.

29. En 2020, l'UNICEF a également mis en place des innovations numériques afin de faire face à l'augmentation de la violence liée au genre dans le contexte de la pandémie. En décembre, l'UNICEF et Microsoft ont lancé Primero X, une application Internet à code source ouvert de gestion de la prise en charge, permettant aux prestataires de services sociaux de coordonner des actions de soutien essentielles pour les enfants et les femmes vulnérables, notamment les services de lutte contre la violence liée au genre.

30. Durant ses interventions de lutte contre la COVID-19, l'UNICEF a collaboré étroitement avec d'autres entités des Nations Unies afin d'élaborer une riposte collective aux effets de la pandémie liés à la dimension du genre. Cette riposte a notamment pris la forme de lignes directrices suivies par l'ensemble des équipes de pays des Nations Unies en vue d'appliquer aux plans d'intervention une approche sensible aux questions de genre. Elle a également servi de fondement à l'affectation de fonds spécifiques à cette problématique, provenant du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Ce dernier a versé au total 20 millions de dollars à six bureaux de l'UNICEF, afin qu'ils intègrent les questions de genre dans leur plan d'intervention face à la COVID-19.

31. Au sein de l'UNICEF, les interventions de lutte contre la COVID-19 ont également été l'occasion de mettre l'accent sur l'amélioration de la collecte et de la communication de données ventilées par genre. Ainsi, entre juin 2020 et février 2021, le pourcentage de bureaux de pays ayant transmis des données ventilées correspondant aux 11 indicateurs du rapport de situation relatifs à la dimension du genre a augmenté, passant de 10 à 34 %.

D. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

32. En 2020, l'UNICEF a renforcé ses systèmes internes de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle mondiale et dans les pays confrontés à des situations d'urgence. Tous les membres de son personnel sont tenus de suivre une formation obligatoire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. De même, l'ensemble de ses partenaires doivent adhérer à un code de conduite et à des procédures de signalement visant à prévenir et combattre de tels abus. L'UNICEF a procédé à une évaluation des risques auprès de plus de 1 300 organisations de la société civile partenaires afin de déterminer les lacunes en matière de capacités et de formation. Le Fonds collabore actuellement avec plusieurs partenaires pour combler ces déficits. En outre, il s'emploie activement à informer les communautés de ses normes et de ses engagements, par le biais d'une communication adaptée au contexte local et de dispositifs de signalement communautaires. L'UNICEF estime que la portée de cette communication et de ces dispositifs à l'échelle mondiale a triplé entre 2019 et 2020, et qu'ils couvrent aujourd'hui 44 millions de personnes.

33. Par ailleurs, les bureaux de pays de l'UNICEF œuvrant dans un contexte de crises humanitaires définissent des objectifs en matière de mise en place de mécanismes de signalement sûrs et efficaces garantissant une protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de services d'intervention de qualité et d'enquêtes adaptées aux enfants, fondées sur le consentement éclairé et réalisées en temps opportun. Pour financer ces activités, l'UNICEF a affecté des ressources spécifiques à 32 bureaux de pays réalisant de nombreuses interventions humanitaires.

34. Les allégations d'exploitation sexuelle durant la dixième riposte à l'épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo (de 2018 à 2020) rappellent douloureusement la persistance d'importants risques de cette nature. Les

épidémies de maladies infectieuses, les catastrophes naturelles, les conflits armés et les crises économiques augmentent le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à mesure que les besoins en matière d'assistance et de moyens de subsistance deviennent plus urgents. En octobre 2020, l'UNICEF a participé à la mission d'appui sur le terrain conduite par le Comité permanent interorganisations (CPI) en République démocratique du Congo, en vue de recenser les difficultés et les enseignements tirés, notamment les obstacles empêchant les communautés et les membres du personnel de signaler des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il convient d'être vigilant pour intégrer la prévention de ces abus dès le début d'une intervention d'urgence, et atténuer les risques en la matière dans le cadre de programmes et d'opérations.

35. L'UNICEF a intensifié ses efforts de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de ses interventions de lutte contre la COVID-19. En 2020, le Fonds a permis à 44 millions de personnes dans 91 pays de bénéficier de moyens sûrs et accessibles de signalement, soit une augmentation considérable en regard des 8,9 millions de bénéficiaires de ces mécanismes en 2019. Les investissements réalisés et les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer les capacités et les systèmes de prévention et d'intervention face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles se sont traduits par des améliorations substantielles : 130 pays ont mis en place des systèmes de signalement et des mécanismes de formation internes à l'intention des partenaires luttant contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, le nombre de pays dotés de procédures opérationnelles normalisées de qualité relatives à l'orientation des survivants et à la prestation de services de prise en charge a augmenté de 50 %.

36. Ayant exprimé son engagement constant à lutter contre les fautes professionnelles à connotation sexuelle, l'UNICEF est devenu la première entité des Nations Unies à suivre la Recommandation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire. En 2021, l'UNICEF lancera une nouvelle procédure d'urgence relative à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et exigera sa prise en compte dès le début de toute intervention d'urgence, ainsi que l'inclusion des mesures et des ressources nécessaires.

VI. Résultats obtenus en faveur des enfants par groupe d'objectifs du Plan stratégique

37. En 2020, l'UNICEF et ses partenaires ont contribué à l'obtention de résultats pour des millions d'enfants, conformément aux groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et aux Principaux engagements pour les enfants. La présente section décrit certains de ces résultats¹².

¹² Le présent rapport s'aligne sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire publiés en 2010. Il en sera de même pour tous les rapports de l'UNICEF relatifs à son action humanitaire en 2020. Réalisée en 2020, la révision des Principaux engagements pour les enfants sera mise en œuvre en 2021 et prise en compte dans les rapports de cette même année. Un compte rendu détaillé, établi eu égard aux Principaux engagements pour les enfants définis en 2010, sera consultable dans le Rapport annuel 2020 sur les résultats de l'action humanitaire (à paraître). Sauf indication contraire, les statistiques nationales sont toutes issues des rapports 2020 de l'UNICEF sur la situation humanitaire et des chapitres pertinents du rapport *Action humanitaire pour les enfants en 2020*. Elles ne reflètent pas nécessairement les données plus récentes, qui seront rendues disponibles ultérieurement au cours de l'année 2021.

A. Groupe d'objectifs 1 : Chaque enfant survit et s'épanouit

38. L'UNICEF œuvre pour que chaque enfant puisse survivre et s'épanouir. Cette mission consiste à fournir aux enfants vivant dans une situation de crise humanitaire des services essentiels et indispensables à leur survie, notamment en matière de santé et de nutrition.

Engagement 2 en matière de santé : Les enfants et les femmes bénéficient d'interventions d'importance vitale grâce aux activités menées au sein de la population et des communautés

39. En 2020, l'UNICEF a contribué à améliorer la santé de millions d'enfants vivant dans des contextes fragiles, vulnérables et touchés par des conflits. L'organisation a notamment fourni des vaccins contre la rougeole, qui ont été administrés à 17 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans, chiffre supérieur à l'objectif visé de 8,5 millions.

40. En Afghanistan, les mesures d'atténuation de la COVID-19 (telles que l'instauration de périodes de confinement et de restrictions de déplacement), ainsi que la peur liée à la fréquentation des établissements de santé, ont entraîné une baisse importante de l'utilisation des services médicaux essentiels. L'UNICEF a déployé 49 équipes mobiles de santé et de nutrition dans les zones touchées par une situation d'urgence les plus reculées et défavorisées, afin que les communautés puissent bénéficier de services de santé vitaux. Plus de 450 000 enfants de moins de cinq ans (dont 47 % de filles) et près de 56 000 femmes enceintes ont pu accéder à des informations sanitaires et des services de santé essentiels. S'agissant des enfants, ces services ont notamment été mis en place dans le cadre de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant, du Programme élargi de vaccination et du dépistage nutritionnel. En ce qui concerne les femmes enceintes, une prestation de services de planification familiale et la fourniture de soins prénatals et postnatals ont été assurés.

41. Les partenaires locaux, notamment les directions provinciales de la santé publique et les réseaux communautaires, ainsi que les gouvernements nationaux, ont joué un rôle essentiel dans ces interventions. La collaboration avec les acteurs locaux et par l'intermédiaire des réseaux communautaires a permis à l'UNICEF de les mettre en œuvre, de négocier l'accès à l'aide humanitaire, de mobiliser les communautés et de les sensibiliser.

Engagement 4 en matière de nutrition : Les femmes et les enfants souffrant de malnutrition aiguë ont accès aux services appropriés de traitement de la malnutrition

42. Face à l'augmentation des taux de malnutrition provoquée par la pandémie de COVID-19, l'UNICEF et ses partenaires d'exécution ont mené des actions d'importance vitale pour préserver l'état nutritionnel des femmes et des enfants dans les situations d'urgence nouvelles et prolongées. Dans les pays touchés par une crise humanitaire, 4 millions d'enfants âgés de 6 à 29 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère ont bénéficié d'un traitement (soit 78 % de la population ciblée).

43. L'UNICEF et l'OMS ont publié des lignes directrices communes visant à aider les pays à adapter et à simplifier leurs programmes de nutrition pour que les enfants souffrant de malnutrition puissent en bénéficier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'objectif de ces directives était de fournir des solutions innovantes permettant la mise à disposition de services et l'accès à ceux-ci dans des situations difficiles. Plus de 70 pays ont déclaré avoir adopté au moins l'une des mesures recommandées, telles que la délivrance des traitements par des agents de santé communautaires ou la simplification des critères d'inscription aux programmes et de sortie de ceux-ci. Ainsi, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, plusieurs pays

ont mis en œuvre la mesure du périmètre brachial par les familles, une intervention innovante permettant aux mères et aux personnes s'occupant d'enfants de mesurer à l'aide de rubans la circonférence de la partie supérieure du bras des enfants, afin de repérer des signes précoces de la malnutrition chez eux et de décider en toute connaissance de cause à quel moment consulter.

B. Groupe d'objectifs 2 : Chaque enfant apprend

Engagement 2 en matière d'éducation : Les enfants, y compris les enfants d'âge préscolaire, les filles et les autres enfants exclus, ont accès à une éducation de qualité

44. Dans le cadre de ses interventions de lutte contre la pandémie de COVID-19, l'UNICEF a lancé en 2020 sa plus importante initiative en matière d'éducation dans les situations d'urgence, dont ont bénéficié tous les pays concernés par l'un de ses programmes. Grâce à son soutien, 32,6 millions d'enfants (un chiffre largement supérieur à l'objectif visé de 10,2 millions) ont accédé tout au long de l'année à une éducation formelle ou informelle, notamment à l'apprentissage précoce. En outre, toujours dans le cadre de la riposte à la COVID-19, plus de 301 millions d'enfants (dont quelque 147 millions de filles) dans 109 pays ont bénéficié d'un enseignement à distance.

45. Au Bangladesh, la pandémie a entraîné la fermeture, en mars 2020, des centres d'apprentissage destinés aux enfants Rohingya réfugiés. De ce fait, les élèves ont manqué près des trois quarts d'une année d'apprentissage structuré, et la mise en place prévue d'un enseignement fondé sur le programme scolaire officiel du Myanmar a été suspendue.

46. Avant leur fermeture en mars 2020, près de 232 000 enfants âgés de 3 à 14 ans (dont 112 000 filles et 1 200 enfants en situation de handicap) fréquentaient les 2 500 centres d'apprentissage gérés par les partenaires d'exécution de l'UNICEF. Conformément aux principes d'adaptation aux spécificités locales, le fonctionnement de 98 % de ces centres était assuré par des organisations non gouvernementales nationales.

47. À la suite de leur fermeture, l'UNICEF et le Gouvernement du Bangladesh ont élaboré des lignes directrices afin que les personnes s'occupant d'enfants puissent assurer l'apprentissage à domicile. Quelque 2 500 instructeurs s'exprimant dans la langue du Myanmar ont rendu visite aux ménages afin d'aider les parents à encourager leurs enfants à poursuivre leur apprentissage à la maison avec les supports qu'ils avaient reçus pour l'année académique. D'après une évaluation des besoins multisectoriels réalisée en 2020, 86 % des enfants fréquentant des centres d'apprentissage avant leur fermeture ont continué de bénéficier d'un enseignement à distance.

C. Groupe d'objectifs 3 : Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation

Engagement 6 en matière de protection de l'enfance : Un soutien psychosocial est apporté aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux

48. En tant que principal défenseur mondial de la protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire, l'UNICEF met tout en œuvre pour protéger chaque fille et chaque garçon contre la violence, l'exploitation et les abus. En 2020, 47,2 millions d'enfants, d'adolescents et de personnes s'occupant d'enfants ont bénéficié d'une aide en matière de santé mentale et d'un soutien psychosocial

communautaires dans plus de 110 pays, soit une progression exponentielle en regard des 4,7 millions de personnes bénéficiaires dans 60 pays en 2019. En outre, 91 pays ont renforcé la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de leur riposte à la COVID-19, notamment en améliorant l'accès aux dispositifs de signalement, en mettant en place des plans d'action nationaux, en formant leurs partenaires et en consolidant les systèmes d'orientation.

49. Au Liban, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à faire face aux signalements communautaires d'actes de violence en milieu scolaire, avec le lancement d'une politique de protection de l'enfance sensible à la dimension du genre, qui prévoit, entre autres engagements, la promotion de la santé mentale et du bien-être psychosocial des enfants et des adolescents. Avant le début de la pandémie, près de 7 000 membres du personnel éducatif (conseillers, enseignants et personnel administratif) avaient été formés, conformément à cette nouvelle politique, aux principes fondamentaux de la protection de l'enfance et du soutien psychosocial des enfants et des adolescents.

50. En 2020, face à la COVID-19, aux explosions survenues à Beyrouth et à la crise économique frappant le Liban, plus de 66 000 filles, garçons, femmes et personnes s'occupant d'enfants ont bénéficié d'un soutien psychosocial fourni par les organisations partenaires de l'UNICEF.

D. Groupe d'objectifs 4 : Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre

Engagement 2 en matière d'EAH : Les enfants et les femmes ont accès à de l'eau d'une qualité adéquate en quantités suffisantes pour boire, cuisiner et assurer leur hygiène personnelle

51. Dans les situations de crise humanitaire, les interventions relatives au secteur EAH jouent un rôle crucial dans les résultats des autres programmes mis en œuvre par l'UNICEF, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. En 2020, l'UNICEF a fourni un approvisionnement en eau d'urgence à 146 millions de personnes.

52. Au Myanmar, sous les effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et des conflits, l'UNICEF a dû adopter diverses modalités d'exécution afin d'atténuer les difficultés d'accès à l'aide humanitaire. Le Fonds a notamment renforcé les capacités des organisations locales et incité les contractants locaux à participer plus efficacement aux interventions relatives au secteur EAH. Dans l'État de Rakhine, où l'accès à l'aide humanitaire n'a cessé de se dégrader, l'UNICEF a embauché des prestataires locaux pour construire des latrines et distribuer du matériel. Grâce à cette approche, l'UNICEF et ses partenaires ont pu maintenir des services essentiels pour les personnes déplacées dans un environnement opérationnel extrêmement complexe, et combler les lacunes en tant que fournisseur de dernier recours.

53. L'organisation a été en mesure de fournir à près de 83 000 personnes touchées par une situation de crise au Myanmar (dont 44 000 femmes et filles et 4 000 personnes en situation de handicap) de l'eau pour boire, cuisiner et assurer leur hygiène personnelle (soit 50 % de l'objectif visé). Mise en œuvre en partenariat avec le Gouvernement, 12 organisations de la société civile, le Programme alimentaire mondial et des contractants locaux, cette aide s'est traduite par la réparation, la remise en état et la construction de systèmes d'approvisionnement en eau (notamment de systèmes d'adduction par gravité).

E. Groupe d'objectifs 5 : Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie¹³

54. À travers ses programmes, l'UNICEF œuvre afin que tous les enfants, notamment ceux touchés par une situation d'urgence, aient les mêmes chances de réussir dans la vie. Son action consiste notamment à améliorer l'utilisation de la protection sociale dans les environnements fragiles et les contextes de crise humanitaire, et à mettre en œuvre des interventions visant à venir en aide aux enfants en situation de handicap, aux adolescents, aux jeunes, aux femmes et aux filles, et à satisfaire leurs besoins spécifiques.

1. Établissement de liens entre les transferts en espèces à des fins humanitaires et les systèmes de protection sociale

55. Les systèmes nationaux de protection sociale jouant un rôle primordial dans la riposte à la COVID-19, l'UNICEF et ses partenaires ont aidé les gouvernements à faire en sorte que ceux-ci soient suffisamment flexibles pour faire face à la pandémie. En 2020, l'UNICEF leur a fourni une assistance technique afin qu'ils augmentent les transferts sociaux monétaires pour répondre aux besoins des 45,5 millions de ménages touchés par la COVID-19. Par ailleurs, 2,5 millions de ménages dans 50 pays ont bénéficié de programmes de transferts en espèces à des fins humanitaires financés par l'UNICEF. Parmi eux, plus de 591 000 ménages dans 18 pays ont reçu une aide par le biais de fonds versés aux gouvernements en vue de développer les transferts sociaux monétaires, tandis qu'un soutien direct a été apporté à 1,9 million de ménages dans 34 pays, grâce à des partenariats noués avec des prestataires locaux de services financiers et des organisations de la société civile. Dans sept pays, l'UNICEF a adopté une approche mixte tirant parti de certains éléments des programmes nationaux de protection sociale (tels que les listes de bénéficiaires et le personnel des services sociaux), pour mettre en œuvre des programmes de transferts d'espèces à des fins humanitaires.

56. Au Guatemala, le Fonds a suivi une approche innovante en matière de transferts monétaires, afin d'obtenir des résultats à grande échelle. Avant l'émergence de la COVID-19, il avait collaboré avec le Ministère du Développement social en vue de renforcer le registre de l'aide sociale et de remanier les systèmes d'information. Dès le début de la pandémie, l'UNICEF et la Banque mondiale ont appuyé la conception et la mise en œuvre de Bono Familia, un programme innovant de transferts en espèces inconditionnels d'urgence, qui recense les familles démunies en fonction de leur consommation d'énergie. Son aspect novateur réside notamment dans l'inscription et la signature numériques, ainsi que la distribution de coupons. Plus de deux millions de familles pauvres et vulnérables, représentant 80 % des ménages guatémaltèques, en ont bénéficié. Il s'agit du plus important programme de protection sociale jamais mis en œuvre dans le pays en matière de couverture et d'investissements, avec un budget atteignant près de 780 millions de dollars.

2. Enfants handicapés dans les situations d'urgence

57. L'UNICEF poursuit son action humanitaire en tenant compte de la dimension du handicap, non seulement dans ses propres programmes, mais aussi à travers son rôle de chef de file mondial. En 2020, le Fonds a codirigé la création du Groupe de référence sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, visant à garantir une approche coordonnée de cette question et à promouvoir la mise en œuvre des directives du CPI publiées en 2019. Le Groupe de référence compte aujourd'hui plus de 130 membres, notamment des entités des Nations Unies, des

¹³ La version révisée des Principaux engagements pour les enfants comportera des engagements relatifs au groupe d'objectifs 5 du Plan stratégique.

organisations non gouvernementales et des organisations de personnes en situation de handicap, certains représentant des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux.

58. La pandémie de COVID-19 a davantage accentué le fait que les enfants en situation de handicap sont exposés à des risques accrus, en raison de leur exclusion des services de base et des obstacles à leur participation. En 2020, 44 % des bureaux de pays ayant formulé des appels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants (soit 28) ont systématiquement intégré les enfants en situation de handicap dans leurs interventions. Dans le contexte de la COVID-19, les efforts déployés par l'UNICEF pour promouvoir l'accès de ces enfants à l'éducation, aux installations EAH, aux services de santé et au soutien psychosocial sont devenus encore plus indispensables, à la fois pour atténuer les effets de la pandémie et pour renforcer les systèmes de prestations dans les situations de crise humanitaire, en vue d'améliorer à long terme leur caractère inclusif.

59. Ainsi, afin d'atténuer les conséquences de la fermeture des écoles liée à la pandémie, l'UNICEF Kenya a aidé le gouvernement du pays et les partenaires du Groupe de travail sur l'éducation en situation d'urgence à permettre à plus de 3 300 enfants en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement à domicile. Au Bangladesh, l'UNICEF a construit 82 latrines accessibles dans le district de Cox's Bazar, portant leur nombre total à 282. Le Fonds a également équipé 20 écoles de latrines et de dispositifs de lavage des mains et d'eau potable accessibles afin de promouvoir l'hygiène. Au Zimbabwe, l'UNICEF a fourni un soutien psychosocial communautaire à plus de 1 900 enfants en situation de handicap.

3. Égalité des genres

60. En 2020, le nombre de personnes ayant bénéficié de services de lutte contre la violence liée au genre dans les situations d'urgence a quasiment doublé. Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, l'UNICEF a permis à 17,8 millions de personnes dans 84 pays touchés par une crise d'accéder à des services d'atténuation et de prévention des risques de violence liée au genre, et à des services d'intervention face à ceux-ci.

61. Ainsi, en Afghanistan, l'UNICEF s'est associé à trois organisations féminines de la société civile afin de veiller à ce que les besoins des femmes et des filles vivant dans des zones difficiles d'accès soient satisfaits. Ces organisations ont fourni à plus d'un million de personnes (dont 379 000 hommes, 478 000 femmes, 103 000 garçons adolescents et 115 000 filles) des informations sur la prévention de la violence liée au genre et la prévention de la COVID-19, des services d'orientation, et un soutien psychosocial destinés aux femmes et aux filles. Cet engagement local est venu compléter la formation dispensée par l'UNICEF à 2 250 travailleurs de première ligne issus des secteurs de l'éducation et de la nutrition, sur la prestation de services sensibles à la question du genre et adaptés à l'âge, ainsi que sur l'intégration de mesures d'atténuation des risques de violence liée au genre et de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

VII. Mobilisation des ressources en faveur de l'action humanitaire¹⁴

62. Au début de l'année 2020, l'UNICEF a lancé un appel de fonds de 4,2 milliards de dollars en faveur de l'action humanitaire pour les enfants. Les demandes de financement n'ont cessé de croître tout au long de l'année, jusqu'à totaliser

¹⁴ Les chiffres de 2020 indiqués dans la présente section sont provisoires et susceptibles d'être modifiés.

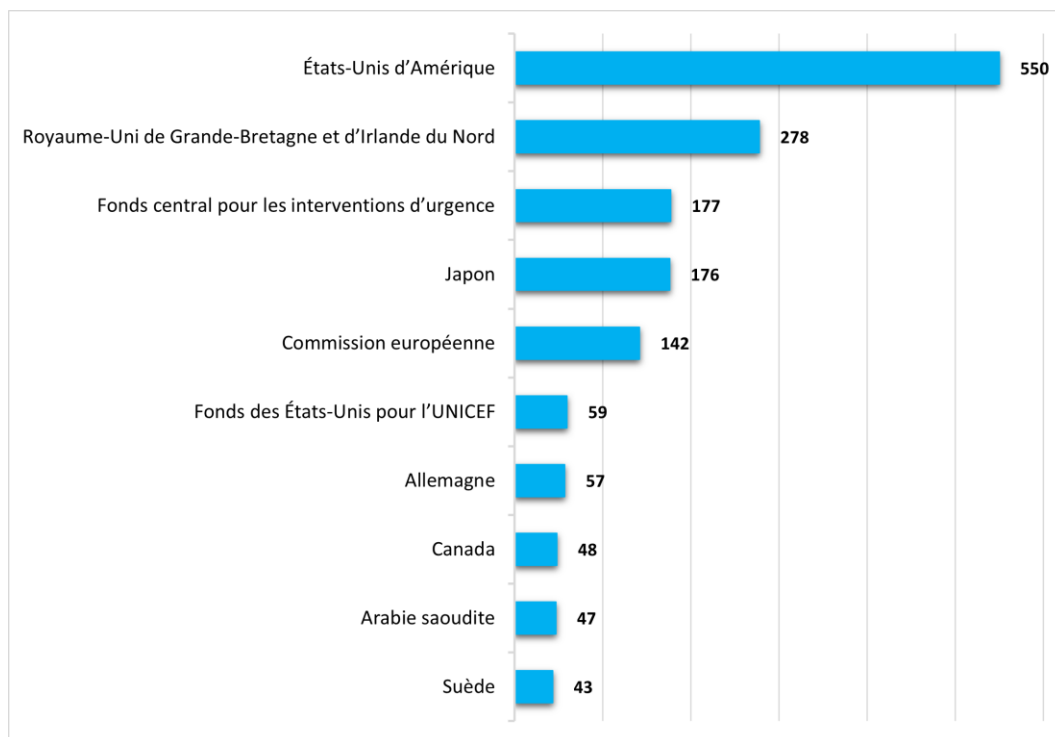
6,3 milliards de dollars pour 152 pays (soit 53 appels de fonds)¹⁵ à la fin du mois de décembre. Le niveau sans précédent atteint par les besoins en matière de financement pour l'aide humanitaire s'explique principalement par la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur les femmes et les enfants.

63. Du fait de la complexité croissante des crises existantes, les besoins humanitaires ont eux aussi augmenté. Au Zimbabwe, les communautés ont fait face à plusieurs catastrophes naturelles et à une récession économique, et dans la région Pacifique, les enfants ont souffert du passage du cyclone tropical Harold. De nouveaux besoins ont également émergé dans plusieurs pays et régions confrontés à des catastrophes, tels que le Lesotho (sécheresse), le Liban (explosions à Beyrouth) et l'Amérique centrale (ouragans Eta et Iota).

64. À la fin de l'année 2020, l'UNICEF avait reçu 2,16 milliards de dollars au titre des contributions humanitaires à son appel de fonds, dont 1,9 milliard du secteur public (soit 88 %) et 261 millions du secteur privé (12 %)¹⁶. La riposte à la COVID-19 a mobilisé 34 % de la totalité des financements humanitaires reçus (autres ressources affectées aux opérations d'urgence). Par ailleurs, les partenaires financiers ont versé 463,1 millions de dollars au titre des autres ressources en faveur des interventions mondiales de lutte contre la COVID-19, notamment en réaffectant des contributions en cours.

Figure III

Les dix principaux partenaires financiers au titre de l'aide humanitaire en 2020
(en millions de dollars des États-Unis)



¹⁵ La demande totale de financement en 2020 correspond à 53 appels de fonds individuels formulés au cours de l'année.

¹⁶ Les chiffres thématiques représentent le montant total des fonds versés en faveur de l'action humanitaire aux niveaux mondial, régional et national.

65. Malgré la générosité des partenaires financiers et le niveau de financement élevé en valeur absolue, les besoins humanitaires ont atteint des sommets et ont posé des difficultés considérables à l'UNICEF et à ses partenaires.

66. L'UNICEF remercie les partenaires financiers qui ont fourni des fonds flexibles en 2020, notamment des fonds thématiques à finalité humanitaire. Ces ressources flexibles sont d'une importance vitale dans la mise en œuvre des interventions humanitaires. Le soutien de partenaires qui, au fil des années, fournissent régulièrement un financement de qualité demeure essentiel pour que l'UNICEF puisse venir en aide aux enfants les plus vulnérables, les plus touchés par les crises et les plus laissés pour compte. Le Gouvernement des Pays-Bas, le Comité du Royaume-Uni pour l'UNICEF et le Comité de la Suède pour l'UNICEF ont compté parmi les principaux donateurs à l'échelle mondiale.

67. Les partenaires du secteur public ont continué de montrer la voie, les dix premiers donateurs ayant versé 73 % du total des fonds reçus en 2020. La plupart des ressources (74 %) ont servi à financer les dix principales interventions d'urgence de haut niveau. Dans les situations d'urgence à grande échelle, notamment en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, dans les pays accueillant les réfugiés syriens, au Yémen et au Zimbabwe, le financement des programmes de l'UNICEF est resté insuffisant, limitant les capacités de l'organisation à aider les enfants qui en ont le plus besoin. Bien que le Yémen demeure touché par la plus importante crise humanitaire à l'échelle mondiale, l'UNICEF n'a reçu que 34 % des 535 millions de dollars demandés.

68. Les prêts accordés par le Fonds de programmation pour les secours d'urgence ont appuyé les interventions menées par l'UNICEF dans des situations d'extrême urgence, en accélérant l'acheminement des fonds vers les pays touchés dans les 48 heures suivant l'émergence d'une crise. En 2020, 46,3 millions de dollars ont été affectés à 21 pays, dont l'Ukraine, où ils ont permis de fournir un appui continu au secteur EAH et à celui de l'éducation. Ces ressources ordinaires sont essentielles, en particulier dans les situations d'urgence soudaines et dans les contextes imprévisibles tels que la pandémie de COVID-19. En 2020, l'UNICEF a ainsi pu réaffecter et utiliser 81,7 millions de dollars.

69. En 2020, les mécanismes de financement commun ont continué de jouer un rôle crucial dans les interventions humanitaires de l'UNICEF. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a versé 177,1 millions de dollars à plus de 40 pays, notamment des fonds flexibles disponibles rapidement visant à financer la riposte à la COVID-19. Les fonds de financement commun par pays ont attribué 42,6 millions de dollars à 12 pays sous la forme de contributions, afin qu'ils puissent faire face aux difficultés décrites dans leur plan national d'intervention humanitaire. Ces deux types de fonds communs cumulés ont représenté 10 % de la totalité des financements reçus.

70. En 2020, l'UNICEF a continué de renforcer ses partenariats avec les institutions financières internationales. Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le nombre de pays dans lesquels l'UNICEF et la Banque mondiale coopèrent a triplé. Les deux organisations ont mis en œuvre plus de 80 projets dans 43 pays, dont près de la moitié étaient fragiles ou touchés par les conflits et la violence. En outre, l'UNICEF a été le premier organisme d'intervention des Nations Unies à bénéficier du Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie, grâce auquel il a aidé 24 pays à faire face à la COVID-19 en mobilisant 41 millions de dollars sous la forme de financements directs.

Tableau 1
Évolution des financements thématiques et non thématiques à finalité humanitaire sur la période 2015-2020
 (en millions de dollars des États-Unis)

Année	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Non thématiques	1 514	88 %	1 759	92 %	1 812	92 %	1 892	92 %	1 894	93 %	1 958	91 %
Thématiques ¹⁷	204	12 %	145	8 %	164	8 %	154	8 %	145	7 %	202	9 %
Total	1 718	100 %	1 904	100 %	1 976	100 %	2 046	100 %	2 039	100 %	2 160	100 %

VIII. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

71. Du fait du caractère inédit de l'action humanitaire en 2020, l'UNICEF a rencontré plusieurs obstacles qui ont entravé sa capacité à obtenir des résultats pour les enfants. Ces difficultés sont décrites ci-après.

A. Demeurer sur place et mettre en œuvre l'action humanitaire dans le contexte de la COVID-19

72. Dans de nombreux pays, les restrictions liées à la COVID-19 ont eu une incidence négative sur les programmes d'urgence de l'UNICEF et le nombre d'enfants qui ont pu en bénéficier. Dès le début de la pandémie, l'acheminement du matériel humanitaire, toutes activités confondues, a souffert de la limitation des déplacements nationaux et internationaux, des couvre-feux, des points de contrôle et des barrières administratives, autant d'éléments qui ont nui à la fourniture de l'aide et au répositionnement du matériel. Dans plusieurs pays où les campagnes de vaccination ont été suspendues et les missions d'intervention rapide annulées, et où les camps d'accueil des personnes déplacées sont devenus inaccessibles, moins de personnes dans le besoin ont pu bénéficier de l'aide humanitaire de l'UNICEF.

73. Malgré ces difficultés et un environnement opérationnel incertain, le personnel de l'UNICEF a maintenu son engagement à demeurer sur place et à accomplir sa mission. L'organisation s'adapte aux nouvelles conditions de travail imposées par la pandémie, en ajustant ses plans de continuité des opérations et en prenant des mesures spéciales en fonction de l'évaluation de l'importance des programmes. Les bureaux de pays de l'UNICEF ont continué d'assurer une présence physique importante s'agissant du nombre d'agents œuvrant sur le terrain, et ont adopté le télétravail à temps complet ou partiel. Dans la plupart des pays, où les partenaires internationaux travaillaient avec des capacités et des ressources financières réduites en raison de la pandémie de COVID-19, l'UNICEF a de plus en plus accordé aux partenaires locaux une place de premier plan dans ses interventions humanitaires. Le Fonds a également donné la priorité au devoir de protection, qui demeure essentiel pour garantir la continuité des opérations et sa capacité et celle de ses partenaires à demeurer sur place et à accomplir leur mission. À cet effet, il a notamment fourni des équipements de protection individuelle et des médicaments aux agents de santé et aux acteurs de l'aide humanitaire.

¹⁷ Les chiffres thématiques représentent le montant total des fonds versés en faveur de l'action humanitaire aux niveaux mondial, régional et national.

B. Répondre aux besoins croissants malgré des financements très insuffisants pour faire face à plusieurs crises humanitaires

74. L'année 2020 a été marquée par une très forte augmentation des besoins humanitaires, attribuable en grande partie à la pandémie de COVID-19. Dès son apparition, des besoins considérables sont venus s'ajouter à un contexte humanitaire déjà marqué par des crises majeures. Dans de nombreux cas, les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 ont aggravé les conditions de vie déjà très difficiles de millions d'enfants et de familles touchés par les conflits, les privations et les catastrophes. Cette situation s'est traduite par une demande accrue de financements humanitaires.

75. Cependant, ceux-ci sont restés très insuffisants pour faire face à de nombreuses situations d'urgence. Ainsi, les interventions de l'UNICEF au Burkina Faso, au Mali et au Niger n'ont reçu respectivement que 27 %, 35 % et 42 % des financements requis. Si les financements humanitaires ont globalement augmenté en 2020 comparativement à 2019, leur qualité est demeurée un sujet de préoccupation. La part des fonds thématiques flexibles destinés à l'action humanitaire n'a pas dépassé 9 % et reste inférieure à 10 % depuis les cinq dernières années. En outre, si l'UNICEF remercie les partenaires financiers qui ont fourni des contributions pluriannuelles pour les interventions humanitaires, l'année 2020 a été marquée par une diminution des financements (376 millions de dollars en 2020 contre 513 millions en 2019).

76. À la suite de l'appel mondial lancé pour faire face à la COVID-19, les fonds flexibles reçus ont atteint des niveaux élevés et se sont révélés cruciaux pour que l'organisation puisse mettre sur pied des interventions rapides, souples et efficaces, et aider les pays et les communautés à renforcer leur résilience à long terme. En 2021, l'UNICEF soutiendra les actions de plaidoyer et les efforts de mobilisation des ressources à tous les niveaux pour que les financements soient disponibles et permettent de répondre aux besoins croissants. De même que d'autres entités et partenaires des Nations Unies, l'UNICEF dressera le bilan des enseignements tirés de la lutte contre la COVID-19, en vue d'accroître les fonds flexibles destinés à l'action humanitaire, dans l'espoir qu'ils deviennent la norme, et non l'exception.

C. S'adapter aux limitations des déploiements de renforts physiques

77. Dès le début de la pandémie, les restrictions liées à la COVID-19 ont considérablement influé sur l'appui apporté aux opérations humanitaires en cours sous la forme de déploiements de renforts dans les pays. Pour y faire face, l'UNICEF a mis en place un protocole visant à remédier aux difficultés de déplacement et à accroître le déploiement de renforts jusqu'à la fin de l'année 2020. Le Fonds a tiré d'importants enseignements de cette expérience. D'une part, le soutien à distance peut constituer une alternative viable lorsque les déploiements physiques ou les déplacements deviennent impossibles alors qu'une demande de renforts a été formulée ou est en cours. D'autre part, le déploiement à distance est plus efficace lorsque l'appui est ciblé et clairement défini. Ainsi, au Burkina Faso, l'UNICEF a lancé un plan de déploiement de renforts internes à distance qui a permis de développer la coordination des interventions d'urgence et d'élargir l'accès à l'aide humanitaire, les opérations d'urgence, l'aide en espèces à des fins humanitaires et les services de protection de l'enfance.

D. Intervenir dans les contextes instables où l'accès à l'aide humanitaire est limité

78. Dans plusieurs contextes d'intervention de l'UNICEF, l'insécurité et l'accès restreint à l'aide humanitaire ont entravé les déplacements du personnel humanitaire et mis celui-ci en danger. Parallèlement, dans de nombreux pays, les restrictions imposées aux déplacements nationaux et internationaux en raison de la pandémie de COVID-19 ont limité la capacité de l'UNICEF et de ses partenaires à mettre en œuvre des programmes et à en assurer le suivi.

79. Ainsi, l'insécurité régnant dans la province de Cabo Delgado au Mozambique s'est considérablement aggravée en 2020, du fait de l'augmentation des attaques, des déplacements de population et des difficultés d'accès aux districts situés au nord du pays. Au Myanmar, les restrictions de déplacement liées à la COVID-19 ont davantage réduit l'accès à l'aide humanitaire déjà limité des populations dans le besoin.

80. Le Fonds reste déterminé à demeurer sur place et à accomplir sa mission, afin de pérenniser ses interventions humanitaires et de trouver des moyens innovants d'adapter et de déployer ses programmes, tels que la mise en œuvre et le suivi à distance (par exemple en organisant des séances de conseil et de soutien psychosocial par téléphone ou en créant des groupes de discussion en ligne), lorsqu'il lui est impossible d'être présent sur le terrain.

IX. Prochaines étapes

81. Conformément à son Plan stratégique, l'UNICEF s'emploie à améliorer son action humanitaire en vue de faire face aux obstacles décrits précédemment et de renforcer sa capacité à obtenir des résultats en faveur des enfants touchés par les crises. La présente section décrit les principales initiatives que l'UNICEF poursuivra en 2021 et ultérieurement.

A. Application des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire

82. Les recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire reflètent les difficultés actuellement rencontrées par l'organisation et les réalisations attendues. Appliquées collectivement, elles permettront à l'UNICEF de remplir les Principaux engagements pour les enfants avec plus de souplesse et d'efficacité dans le cadre de son double mandat et, surtout, d'être mieux à même de répondre aux besoins et de réaliser les droits des enfants touchés par les crises.

83. Plus précisément, il ressort des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire qu'afin de se préparer aux futures situations d'urgence, l'UNICEF doit :

- a) définir clairement son rôle dans le cadre des urgences touchant la santé publique, accroître ses capacités techniques à tous les niveaux et adapter ses stratégies, notamment selon une approche « sans regrets » ;
- b) étudier de nouvelles configurations permettant d'assurer un appui aux équipes de terrain depuis le siège de l'organisation ;
- c) renforcer les capacités actuelles d'intervention face aux crises migratoires et provoquées par l'afflux de réfugiés ;
- d) intégrer l'aide humanitaire fournie sous la forme de transferts monétaires dans tous les secteurs et augmenter son volume ;

- e) mettre à profit la technologie et l'innovation ; et
- f) renforcer ou accroître l'intégration des besoins d'approvisionnement dans la planification des programmes et les interventions.

B. Mise en œuvre de la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire

84. En 2021, l'UNICEF poursuivra la mise en œuvre à l'échelle mondiale de la version actualisée des Principaux engagements pour les enfants, par l'intermédiaire des bureaux de pays, des bureaux régionaux, des différentes divisions du siège et en collaboration avec ses partenaires. Le Fonds élaborera d'autres outils de plaidoyer, de gestion, de planification et de formation comprenant, sans s'y limiter, des programmes de formation des formateurs et des programmes interactifs virtuels et d'apprentissage en ligne, afin que les dirigeants, les membres du personnel et les partenaires puissent remplir leurs engagements dans tous les contextes. Parmi ces outils figure une nouvelle plateforme numérique externe (www.corecommitments.unicef.org/), visant à communiquer les Principaux engagements pour les enfants au personnel et aux partenaires de l'UNICEF ainsi qu'aux communautés touchées, à accroître l'accès à des informations et des formations pertinentes et à appuyer la réalisation des Principaux engagements pour les enfants dans les contextes d'aide humanitaire et de développement. En outre, les Principaux engagements pour les enfants orienteront plus systématiquement le nouveau plan stratégique de l'UNICEF, ses plans de travail annuels, ses plans d'intervention d'urgence, ses descriptifs de programme de pays, ses rapports de performance et ses partenariats avec les gouvernements et les organisations de la société civile.

C. Révision des procédures d'urgence de l'organisation

85. L'UNICEF élabore de nouvelles procédures d'urgence fondées sur les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 et sur l'examen thématique de ces procédures par le Bureau de l'audit interne et des investigations. Ces nouvelles procédures s'appliqueront à toutes les situations d'urgence (de niveaux 1, 2 et 3) et comporteront des simplifications et des exigences supplémentaires pour les crises de niveaux 2 et 3. Elles s'aligneront sur la version révisée des Principaux engagements pour les enfants et mettront en application les recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire afin d'améliorer la prévisibilité, la rapidité et l'efficacité des interventions humanitaires de l'UNICEF, de ses actions de plaidoyer et de leur coordination. Les procédures prévoient un ensemble minimal de mesures à prendre en situation d'urgence, dans des domaines essentiels tels que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'accès à l'aide humanitaire et la redevabilité envers les populations touchées. Elles pourront faire l'objet d'un audit afin d'accroître la prévisibilité et la responsabilité dans les interventions.

D. Renforcement de la préparation et de l'analyse des risques

86. En vue d'améliorer sa capacité d'analyse des risques, l'UNICEF élabore actuellement des outils en ligne axés sur les données pour aider les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les divisions du siège à définir des risques de référence et les risques dynamiques émergents. En outre, l'UNICEF met ses ressources en commun avec celles d'autres partenaires interorganisations dans le cadre du projet

INFORM¹⁸, visant à compléter l'ensemble des produits INFORM existants avec un outil d'alerte multirisques quantitatif et dynamique, dont les composantes tireront parti de l'expertise universitaire.

87. L'UNICEF réalise une série de webinaires consacrés à la préparation aux situations d'urgence, élabore des modules de simulation permettant de vérifier les capacités et de mettre en évidence les aspects à améliorer, et appuie de nouvelles structures de financement jouant un rôle essentiel dans l'architecture de la gestion des risques. Le programme First Action Initiative, les actions d'anticipation et d'autres fonds débloqués par l'identification d'un risque constituent des approches prometteuses exigeant un soutien supplémentaire. L'UNICEF améliore également la cohérence entre la préparation aux situations d'urgence humanitaire, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, à la fois en interne et au niveau interorganisations. En application des enseignements tirés de la riposte à la COVID-19, l'UNICEF renforcera la préparation aux risques de catastrophe à l'échelle mondiale, qui commencera par l'examen de sa capacité actuelle à faire face à divers événements de manière efficace.

E. Faire en sorte que les programmes prennent en compte les risques et soient adaptés à ceux-ci

88. Au-delà des cadres traditionnels de préparation aux catastrophes à grande échelle, l'UNICEF élabore actuellement des systèmes de gestion des risques contextuels. Faisant suite à une recommandation issue de l'examen de l'action humanitaire, les nouvelles procédures d'urgence comporteront une description de l'appétit pour le risque, dans laquelle le principal risque auquel s'expose l'UNICEF dans le cadre de ses interventions humanitaires désigne toute action ou inaction se traduisant par le fait d'échouer ou de tarder à sauver des vies, à soulager les souffrances, à préserver la dignité humaine et à protéger les droits. L'ensemble des divisions du siège de l'UNICEF s'emploient à élaborer un format commun d'analyse des risques afin d'appuyer à la fois la préparation aux situations d'urgence et la prise en compte des risques dans les programmes, et de mieux intégrer les résultats dans la conception de ces derniers. S'agissant des interventions sur le terrain, l'UNICEF expérimente de nouveaux moyens de suivi et de gestion des risques dans les contextes instables, notamment à l'aide de données spatiales rapidement actualisées pour éclairer les décisions programmatiques. L'UNICEF élabore également un nouveau pacte relatif à la gestion des risques, visant à clarifier et à définir les responsabilités à tous les niveaux de l'organisation, et adapté aux différents types d'urgence face auxquelles elle intervient. Au niveau interorganisations, l'UNICEF collabore avec des partenaires tels que le CPI sur des processus existants et innovants de gestion des risques.

F. Améliorer la redevabilité envers les populations touchées par le biais de solides dispositifs de retour d'informations

89. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de disposer de solides dispositifs de retour d'informations et de traitement des plaintes, afin d'être à l'écoute des populations touchées et de dialoguer avec elles. Cependant, l'intégration de ces mécanismes dans les programmes de l'UNICEF demeure difficile. En 2021, l'une des priorités de l'organisation sera de continuer d'aider les bureaux de pays à mettre en place ces dispositifs et de veiller à ce qu'un dialogue systématique avec les

¹⁸ INFORM est le fruit d'une collaboration entre la Commission européenne et le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur les risques, l'alerte rapide et la préparation.

populations touchées guide la prise de décisions fondées sur des données probantes dans tous ses programmes. En outre, l'UNICEF tiendra compte des enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 en investissant dans des plateformes numériques en vue de renforcer la redevabilité envers les populations touchées et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

G. Appuyer le déploiement de la vaccination contre la COVID-19 au moyen du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19

90. Le document intitulé « Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF : la pandémie de maladie à coronavirus 2019 », présenté lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2021, décrit en détail les mesures prévues par l'UNICEF pour lutter contre la COVID-19. Par ailleurs, l'UNICEF a lancé un appel de fonds de 659 millions de dollars afin de financer le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, qui prévoit un stock humanitaire tampon de vaccins contre la COVID-19. S'inscrivant dans le cadre du Mécanisme COVAX, ce dispositif de dernier recours permettra de garantir aux populations touchées par une crise humanitaire qui se trouveront exclues des mécanismes nationaux une égalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19 et une répartition équitable de ceux-ci. Jusqu'à 5 % des vaccins contre la COVID-19 fournis par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX composent le stock humanitaire tampon. Il a été approuvé en principe par le Conseil d'administration de Gavi, l'Alliance du Vaccin, et sa conception est en cours de finalisation par le Secrétariat de Gavi, avec l'appui de partenaires de l'UNICEF, de l'OMS et du CPI.

X. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2021/13](#)).